
Prêt concessionnel de partenaire du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA13

Cote du document: EB 2025/146/R.38

Point de l'ordre du jour: 21

Date: 28 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA: Investir dans la prospérité et la résilience rurales pour la sécurité alimentaire de demain ([GC 47/L.5](#)).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

Questions techniques :

Diane Menville

Vice-présidente adjointe et Responsable des finances en chef
Département des opérations financières
courriel: d.menville@ifad.org

Ronald Hartman

Directeur
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
courriel: r.hartman@ifad.org

Prêt concessionnel de partenaire du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement à l'appui du programme de prêts et dons de FIDA13

1. Les prêts concessionnels de partenaire sont des emprunts octroyés par un État membre ou une institution bénéficiant de l'appui de l'État à des conditions plus favorables que les taux du marché et par exemple assortis d'un taux d'intérêt plus bas ainsi ou d'échéances et de périodes de grâce plus longues. Ces prêts contribuent à compléter les ressources du FIDA, et, en fonction de leur part concessionnelle, autrement dit de l'élément de libéralité, ouvre droit à des voix pour les pays qui les octroient.
2. L'importance des prêts concessionnels de partenaire réside en ce qu'ils donnent au FIDA les moyens d'augmenter le financement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Leur distribution se fait par le Système d'allocation fondé sur la performance.
3. Le prêt concessionnel de partenaire du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD) est le premier que le FIDA contracte spécifiquement pour le climat. Il s'inscrit dans le Programme canadien de financement international de la lutte contre les changements climatiques 2021-2026, dont la dotation s'élève à 5,3 milliards de CAD¹.
4. D'un montant de 263 millions de CAD, le prêt, qui aidera le FIDA à atteindre ses objectifs financiers, contribuera de manière significative au combat mondial contre les changements climatiques et à promouvoir le développement durable, conformément aux engagements du Canada en matière de financement climatique et de coopération internationale.
5. À la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), les États membres ont arrêté la condition suivante proposée par le FIDA, telle que reflétée à l'annexe V du Rapport sur FIDA13²:

Affectation à des fins particulières ou restrictions à l'utilisation des fonds. La finalité première des prêts concessionnels de partenaires est le financement de prêts dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA dans son ensemble. Cela signifie que, en principe, le prêteur n'est en aucune manière autorisé à restreindre l'emploi des fonds prêtés au FIDA (en ce qui concerne, par exemple, les bénéficiaires, la finalité, le thème ou la zone géographique). Dans quelques cas, un instrument thématique sans affectation particulière à un sous-ensemble d'actifs peut être envisagé si le thème proposé s'inscrit dans la mission fondamentale du FIDA et est étroitement lié à l'ensemble du portefeuille de prêts du Fonds. Les prêts concessionnels de partenaires affectés au financement de l'action climatique peuvent être envisagés étant donné la forte intégration des financements climatiques dans le programme de prêts et dons du FIDA et l'importance accordée au renforcement des outils dont dispose le FIDA pour mobiliser des financements climatiques en faveur des petits exploitants agricoles au titre de FIDA13.

¹ <https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/climate-developing-countries-climatique-pays-developpement.aspx?lang=fra>.

² GC 47/L.5. Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA: Investir dans la prospérité et la résilience rurales pour la sécurité alimentaire de demain.

6. Le prêt présente les caractéristiques suivantes:
 - Montant en dollars canadiens : 263 millions de CAD
 - Monnaie de libellé du prêt: dollar des États-Unis³
 - Durée: 40 ans
 - Différé d'amortissement (principal): 10 ans
 - Taux d'intérêt: 1,0% par an de l'encours du prêt
 - Commission d'engagement: zéro
 - Tirages: Tranche unique à retirer avant le 31 mars 2026
7. Compte tenu des conditions susmentionnées et conformément au critère de calcul figurant à l'annexe V du Rapport sur FIDA13, le prêt concessionnel de partenaire consenti par le Canada au titre de FIDA13 comprend un élément de libéralité de 58,37%⁴.
8. Les ressources provenant du prêt concessionnel de partenaire seront mises en commun avec les ressources du FIDA et gérées selon les politiques et procédures du Fonds.

³ Les fonds seront virés en dollars canadiens, mais le passif dû par le FIDA au MAECD sera libellé en dollars des États-Unis. Le FIDA convertira les fonds, immédiatement après les avoir reçus, en dollars des États-Unis au taux au comptant en vigueur et communiquera le montant correspondant au MAECD. Ce montant fixe exprimé en dollars des États-Unis correspondra au montant effectif du passif dû au MAECD, lui-même remboursable en dollars des États-Unis. Le FIDA ne sera donc exposé à aucun risque de change résultant de l'évolution du taux de change USD/CAD pendant la durée du prêt.

⁴ Le montant final de l'élément don en dollars canadiens sera connu une fois la transaction de change de dollars canadiens vers dollars des États-Unis effectuée.